

Livry-Louvercy le 11 avril 2014

N/réf. : LN/CS/14206

Objet : REIMS – Caserne Colbert – Visites de la cellule témoin

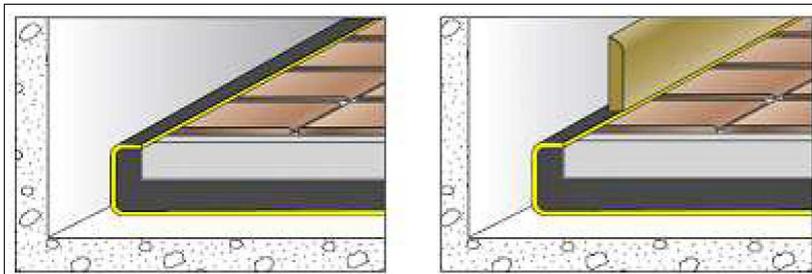
## Compte rendu acoustique des visites de la cellule témoin (n°101 – R+1) des 20/03/2014 & 10/04/2014

### Cloison

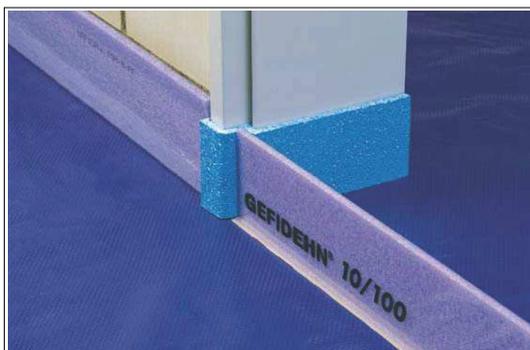
La cloison séparative entre logement a bien été rallongée afin de s'incorporer dans la paroi de la gaine technique. Attention toutefois à ce qu'elle ne traverse pas le parement intérieur de la gaine technique (cf. schéma de principe de l'entreprise validé).

### Chape / Carrelage

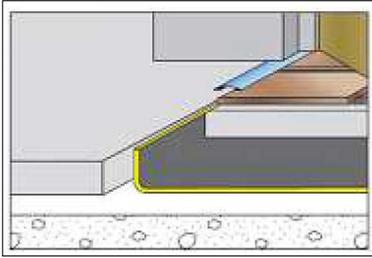
Attention aux remontées périphériques de la sous-couche acoustique de la chape flottante au niveau des cloisons. Elles ne doivent être arasées qu'après la pose des plinthes (en carrelage ET en bois) afin de garantir la désolidarisation complète de la chape. Un joint souple à la pompe sera l'élément de finition du raccordement entre le carrelage du sol et les plinthes lorsque celui-ci est apparent.



De même, la remontée sur les huisseries doit être bien mise en place et ne devra pas être dégradée par la pose du revêtement de sol.



J'anticipe sur les raccordements entre la chape flottante des circulations et celles des logements, elles doivent être indépendantes les unes des autres. Une remontée de sous-couche doit être mise en place entre, au niveau des seuils des portes d'entrées.



### Chauffage / Ventilation / Plomberie

Il manque les manchons résilients sur les passages de réseaux techniques à travers les parois.

Il n'a pas pu être contrôlé la présence d'antivibratile sur les platines de raccordement PER avant le rebouchage plâtre, comme l'a été spécifié dans le visa n°27 du 24/03/2014.



« (...) les traversées de cloisons, de murs et de planchers se feront au moyen d'un matériau résilient. Ce matériau sera largement plus grand que la traversée. Il sera arasé après rebouchage des réservations et peinture éventuelle. »



(cf. CTP Acoustique)